



CODIR GESMA du 11/12/2025 de 19h30 à 21h30 à MONTAUZIER Compte rendu



Présents : François Boermann, Salmi Lachgar, Michel Delage, Pascal Giraud, Estelle Guillard, Angélique Gaumont, Cyrille Chassaing, Jean-Marie Noël, Anthony Folmer, Christian Jouin, Yvon Chevalerias, Marc Mounier

Absents excusés :

Validation du dernier CR de Codir

- Demande d'un correctif dans le paragraphe concernant les formations et le nombre de plongées requis.
Après discussion, un correctif a été inséré dans le dernier CR

Point adhésions&formations :

- A peu près 175 membres au GESMA et 4-5 licenciés au GESMA
Nombre stable par rapport à l'année précédente.
- Toute demande de formation formulée à partir de Janvier devra être validée par le (ou les) responsable(s) de la formation.
Pour la formation niveau1, plus d'acceptation dans cette formation.

Formation Handi :

- Formation intéressant pour les nouveaux initiateurs, un peu moins pour le complément et pour ceux qui étaient déjà initiateurs.
- Remboursement des frais engagés par Anthony pour les photocopies, mais il est rappelé que le GESMA peut bénéficier d'un tarif préférentiel à l'ALGP.

Ag CSNA :

- De grands changements au niveau de la commission technique, notamment au niveau N4 et MF1. Il est probable qu'il y ait moins de candidats pour le MF1 dans les prochaines années.

Passation de fonctions :

- Il faut commencer à réfléchir à l'arrêt de l'implication des personnes qui ont oeuvré pour le GESMA pendant plusieurs années et qui souhaitent « passer la main ».
Le correspondant GESMA-Nautilus, Chistian J souhaite dans l'année quitter le CODIR.
Le secrétaire François B, étant sortant cette année, ne renouvellera pas sa participation à réintégrer un CODIR, par conséquent il faudra trouver des membres souhaitant s'investir dans cette fonction.

Minibus : Démarches préfecture carte grise

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : rue Marcel Pierre 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

- Michel va demander au responsable de la commission minibus de s'occuper de cette démarche administrative

Organisation séances baptêmes :

- Après les mois de septembre-octobre dédiés à la découverte de l'activité plongée, les baptêmes ne sont plus proposés que les mercredis, sauf lors des mercredis apnée/psp. à raison de 4 places par créneau.
- Lors d'actions spécifiques, le responsable du groupe doit prendre contact avec un initiateur et les responsables des formations, pour convenir d'une date et une organisation.
- Le GESMA rappelle que si baptême au moment où les apnéistes ont la fosse, l'encadrant ne doit pas amener le baptisé vers la fosse.

Organisation des Rifa :

- Pour les besoins liés aux formation : 5 personnes, il reste donc 3 places pour d'autres membres du club qui souhaitent passer cette certification.

Commission Matériel :

- Inventaire « pieuvres » : Trop de marques disparates sur une même pieuvre, objectif du GESMA : Mettre en conformité au fur et à mesure des achats réalisés durant les prochaines années.
- Le matériel utilisé à Nautilus est très sollicité et beaucoup de problème de fuites, d'entrée d'eau dans les détendeurs.
Il faut que le matériel soit révisé tous les 3 ans, par conséquent rotation 1/3 du parc par an.
- Tableau des clés :
3 nouvelles attributions par un vote de 8 pour et 4 abstentions pour : Nathalie G, Christophe B et Fred D.
Le GESMA rappelle qu'il est formellement interdit d'effectuer des doubles pour les donner à d'autres personnes.

Nouveau local : inauguration

- Le maire était content de visiter les nouveaux locaux, il est envisagé une rénovation du bâtiment dans quelques années.

TIV et galette le 17 janvier 2026 (Christian + tous)

- François B doit envoyer les différentes informations aux membres pour inscription.
Galette : Comme l'an dernier Pauline D s'occupe de la confection des galettes, Pascal G s'occupe des boissons.
Aurélien (Sub2O) confirma sa présence et proposera du matériel.
Tiv : Pas de formation TIV cette année, retour à l'ancien principe :
Ceux qui participeront seront considérés comme TIV actif par le responsable TIV du GESMA et celui-ci s'occupera de leur validation sur le site fédéral.

Relations avec Nautilus (François et Christian)

- Le GESMA note que les mails envoyés par Nautilus ne concernent pas toujours le club ou bien qu'il n'y a eu pas de vérification faite en amont de l'information envoyée.



Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : rue Marcel Pierre 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

- Suite à l'erreur faite par Nautilus concernant l'attribution des vestiaires féminins et malgré le rectificatif envoyé à deux reprises par le GESMA, certains membres se trompent encore.
- Le GESMA n'a toujours pas le retour de Nautilus concernant le POSS, il est important que nous l'ayons rapidement et que nous proposions au moins une séance avec application de celui-ci à nos membres.
- Le GESMA n'a toujours pas eu le retour de la convention avec Nautilus concernant l'emprunt du matériel par les agents pour le nettoyage de la fosse.

Affichages réglementaires

- POSS à afficher

Whatsapp GESMA

- Certains adhérents se retirent du groupe, peut-être ne cherchaient-ils à n'avoir que les annonces ?

Changement de logo

- Anthony souhaite qu'il y ait un nouveau logo, il se propose en centraliser les propositions qui seront faites par les membres du club.
- Le codir présélectionnera 3 à 5 propositions, en plus du logo actuel puisque celui-ci avait primé lors d'un festival.
- Un vote sera ensuite organisé.

Tour de table (**Tous**)

- Achat de pétards de rappels pour les sorties hors structure
- Fiche de sortie « comptable » proposée par Salmi, sur le modèle de celle du CODEP--validée
- Civaux : Sortie du 6/12.
Travail intéressant avec les élèves N2 et N3.
- Prochains CODIR :
15/01 à 20h
26/02 à 20 h
26/03 à 19h30
23/04 à 19h30
26/05 à 19h30
17/06 à 19h30

Secrétaire du GESMA :

M. Boerkmann F

Le président du GESMA :

M. Delage M



Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : rue Marcel Pierre 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen